



Nouvelles du Collectif

18 avril 2022

1- Vie du Collectif

Assemblée générale et suite

Elle a eu lieu le samedi 2 avril de 10h à 13h00 en visio-conférence.

72 personnes y ont participé dont une vingtaine de victimes des pesticides.

Après présentation et débat sur les rapports, Isabelle BALDI, professeur à l'Université de Bordeaux, chercheuse et experte dans les dossiers médicaux impliquant des expositions professionnelles aux pesticides, nous a présenté **Troubles cognitifs et pesticides / Nouvelles données Expertise Collective INSERM**.

Comme en 2020 et 2021, nous avons choisi de voter par correspondance les décisions concernant la partie statutaire de l'AG. Sur les 374 adhérents en 2021, **147 ont répondu soit 40%**, le quorum étant de 33%.

		pour	abstention
Validation des rapports	Activité	147	0
	Moral	147	0
	Financier	144	3
	Orientation	147	0
Election des membres du groupe de coordination	C. JOUAULT	146	1
	G. RAVARD	147	0
	D. BENOIT	147	0
	M. GILET	147	0

Le groupe de coordination est ainsi constitué de 10 membres :

Marie France ANDRE (35 – secrétaire), Michel BESNARD (35 – président), Henri BUSNEL (35 – trésorier), Christian JOUAULT (35), Annick LE MENTEC (56), René LOUAIL (22), Michèle PERCHE (49), Gilles RAVARD (44), Marie GILET (44), Denis BENOIT (49)

Rassemblement des adhérents et sympathisants

Enfin nous allons pouvoir nous retrouver « en vrai ».

Réservez votre journée du **samedi 2 juillet** à partir de 10h30 ; les détails ne sont pas encore arrêtés, mais rencontres, débats, convivialité sont à l'ordre du jour.

Rendez-vous à la **salle polyvalente de ST GANTON (35550)**, commune située entre RENNES et REDON, 25 km au nord de REDON.
Le pays du schiste et des mégalithes ; ST JUST est à quelques kms.

Inscriptions dans les jours à venir pour la journée et le repas (bio bien sûr).



Adhésions 2022

N'oubliez pas d'adhérer ou réadhérer (cotisation : 10 €)

- En allant sur le site du Collectif et en réglant par carte bancaire : <https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/adhesion/>
- En envoyant un chèque à : La Primelais – 35830 – Betton

Les victimes des pesticides, oubliées de la campagne électorale

La question des pesticides est totalement absente de la campagne du deuxième tour.

Le 18 avril, nous avons publié un communiqué de presse : [lire ici](#)

2-Soutien aux victimes des pesticides :

Conférence de presse

Le 15 mars, nous avons tenu une conférence au club de la presse à RENNES.

Nous y avons présenté notre bilan et nos propositions.

<https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/bilanSoutienVictimesPesticides-propositions2022.pdf>

Les médias ont bien relayé cette conférence de presse, en particulier BASTAMAG :

<https://basta.media/Pesticides-maladie-de-Parkinson-cancers-reconnaissance-mutualite-sau-deni>

L'interview par FR3 de D. PANETIER, qui souffre d'un myélome et est reconnu en maladie professionnelle :

<https://youtu.be/GKoHLJTmN4c>



Suites de la conférence de presse

Depuis le 15 mars, nous avons reçu 13 nouvelles demandes d'accompagnement pour la reconnaissance en maladie professionnelle :

Jean Pierre	22	Paysan	Parkinson
Eric	24	Viticulteur	Prostate
Jean Daniel	29	Paysan	Parkinson
Patrick	29	Paysan	Parkinson
Jacques	35	Paysan	Leucémie
Joseph	35	Paysan	Parkinson
Jean Paul	44	Paysan	Cancer pulmonaire
Régis	44	Paysan	Lymphome
Paul	44	Salarié agricole	Alzheimer
André	49	Arboriculteur	Leucémie aigue myéloïde
Jean Claude	49	Paysan	Parkinson
Leopoldine	56	Paysan	Parkinson
Hervé	85	Paysan	Myélome

Plusieurs ont déjà été envoyées à la MSA.

Une cinquantaine de dossiers sont en cours.

Consolidation

Après avoir été reconnu en maladie professionnelle, il faut obtenir un certificat de consolidation du médecin traitant d'abord, puis du médecin-conseil de la MSA ; et cette date de consolidation va déclencher le début de versement de la rente. Donc cette date représente un enjeu financier ; fréquemment nous contestons la date tardive retenue par la MSA.

Celle-ci allègue souvent que la consolidation ne peut être antérieure à la date de demande de reconnaissance en maladie professionnelle ; or celle-ci est souvent faite très tardivement faute d'avoir été informé par la MSA de ce droit.

Nous avons donc demandé au Fonds d'Indemnisation des Victimes des Pesticides (FIVP) de nous indiquer les textes qui justifient ce refus. Nous attendons la réponse du FIVP.

Soutien aux soignants

Notre Collectif soutient 4 soignants ayant travaillé au Centre anti-cancéreux E. Marquis à RENNES dans leur démarche de reconnaissance en maladie professionnelle ; deux d'entre eux ont obtenu satisfaction.

Avec le **syndicat Sud Santé Sociaux**, nous avons publié le **1^{er} avril** un communiqué de presse commun : « *DES SOIGNANTS RECONNUS EN MALADIE PROFESSIONNELLE POUR LEURS MAUVAISES CONDITIONS DE TRAVAIL* ».

https://victimepesticide-ouest.ecosolidaire.fr/docs/220401_CP_santeSociaux-CSVPO.pdf

3-Protection des riverains

Recours gracieux contre l'arrêté du 25 janvier 2022

Le **22 mars 2022**, Me LAFFORGUE et Me BARON ont déposé un *recours gracieux contre l'arrêté du 25 janvier 2022 relatif aux mesures de protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime*.

La question des mesures gouvernementales permettant la protection des riverains vis à vis des épandages de pesticides est décidément un mauvais feuillet à rebondissements. Depuis le l'arrêté du 4 mai 2017, nous n'avons cessé avec 8 autres associations, de dénoncer les insuffisances coupables des textes vis à vis de la protection des riverains.

Dernier épisode : nous avons contesté l'arrêté du 26 juillet 2021, du fait que les mesures prises à la suite de notre précédente action contre l'arrêté de décembre 2019. De nouveau, nous avons constaté qu'aucune norme contraignante n'est venue en exécution de la décision du Conseil d'État en ce qui concerne les distances de sécurité pour les produits classés comme suspectés d'être cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR 2).

Au contraire, la notice de l'arrêté du 25 janvier 2022 fixe un simple objectif à la date du 1er octobre 2022 pour la fixation des distances de non-traitement et la réalisation « d'un état des lieux destiné à identifier, à l'issue de cette période, les situations d'impasse qui engendreraient des pertes de production agricole, et les besoins de compensation correspondantes ».

Le caractère non-contraignant de cette notice et le renvoi pur et simple au 1^{er} octobre 2022 marque une absence d'exécution, dans le délai de six mois, de l'arrêt du 26 juillet 2021 sur le point des distances de sécurité insuffisantes pour les produits classés comme suspectés d'être cancérigène, mutagène ou toxique pour la reproduction (CMR 2).

4-Autres actions :

- **22 mars** : Interview de C. JOUALT au Magazine de la Santé sur la 5 concernant le cancer de la prostate :
<https://www.france.tv/france-5/le-magazine-de-la-sante/3147129-emission-du-mardi-22-mars-2022.html>
- **26 mars** : plusieurs membres du Collectif ont participé au rassemblement organisé par BASSINES NON MERCI (BNM) à la ROCHENARD (79).
Pour comprendre cette lutte :
<https://mrmondialisation.org/dans-le-marais-poitevin-la-guerre-de-leau-fait-rage/>
- **15 avril** : Interview de H. BUSNEL et M. BESNARD sur RCF :
<https://rcf.fr/culture-et-societe/forum-debat?episode=231825>



5- Evènements à venir :

- **27 avril à 19h** : participation de notre Collectif à une soirée débat sur les alternatives aux pesticides, organisée par **BIOCOOP SCARABEE** à la Basse-Cour - Chemin Robert de Boron, La Prévalaye 35000 Rennes.
- **10 mai à 20h à BETTON** : Projection du film : « **femmes et paysannes** » de JC COGREL
Le film présente le quotidien de cinq femmes paysannes en production bio en Ille et Vilaine : Benedicte et sa maman produisent du lait ; Elodie et sa sœur proposent des poules pondeuses ; et Virginie s'est spécialisée dans les légumes et aromates bio originaux. « *Nous devons concilier la vie familiale avec nos enfants, notre travail dans les champs et les serres. Je pense que nous avons une place à prendre sans enlever celle des hommes. Nous pensons que les responsabilités se partagent. Les mentalités évoluent, positivement* », explique Virginie.
Le film de 52 mn sera suivi d'un débat avec le réalisateur et les paysannes.



- **14 mai** : tenue d'un stand à une rencontre sur les droits paysans à ROSTRENEN (22)
- **13 juin** : soutien aux Faucheurs Volontaires à la Cour d'Appel de RENNES
- **5 – 6 juin** : participation à la foire Biocybele à GRAULHET (81) et conférence pour présenter l'action du Collectif

6- A regarder ou lire

- Deux petits films réalisés par Christian BEUCHET, militant membre de l'**Arbre Indispensable** et vidéaste de métier. Ils présentent le **manifeste pour un bassin versant Cheze – Canut, sans pesticide**.

<https://youtu.be/MoQoxSMd3D4>

<https://youtu.be/1zJstJRQazE>

- La France est-elle confrontée à une épidémie de cancers ?
https://actu.fr/societe/enquete-sante-la-france-est-elle-confrontee-a-une-epidemie-de-cancers_50015711.html
- La fronde des élevages de plein air s'amplifie (Mediapart)
<https://www.mediapart.fr/journal/economie/140422/grippe-aviaire-la-fronde-dans-les-elevages-de-plein-air-s-amplifie>
- L'évolution de la consommation des pesticides depuis 2008 en France (Le Monde)
https://www.lemonde.fr/les-decodeurs/article/2022/04/17/en-cartes-comment-a-evolue-l-utilisation-de-pesticides-dans-les-communes-francaises-depuis-2017_6122537_4355770.html

7-Prochaine visio-conférence :

Mardi 31 mai

20h

Un lien zoom vous sera envoyé.